



Municipalité de Chute-Saint-Philippe
560, chemin des Voyageurs, Chute-Saint-Philippe (QC) J0W 1A0

AVIS DE MOTION

**PROJET RÈGLEMENT # 329-2026 RELATIF AUX FEUX À CIEL
OUVERT, LES GRANDS FEUX D'ARTIFICES ET LES PIÈCES
PYROTECHNIQUES À EFFET THÉÂTRAUX ABROGEANT LE
RÈGLEMENT #167 ET SES AMENDEMENTS**

AVIS DE MOTION EST DONNÉ PAR LE CONSEILLER RENÉ DE LA SABLONNIÈRE À L'EFFET QUE SERA PRÉSENTÉ POUR ADOPTION LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2026 À 19H00 LE RÈGLEMENT NUMÉRO 329-2026 RELATIF AUX FEUX À CIEL OUVERT, LES GRANDS FEUX D'ARTIFICES ET LES PIÈCES PYROTECHNIQUES À EFFET THÉÂTRAUX ABROGEANT LE RÈGLEMENT #167 ET SES AMENDEMENTS, ET EN CE SENS, UN PROJET DE RÈGLEMENT A ÉTÉ PRÉSENTÉ ET DÉPOSÉ À LA SÉANCE DU 9 MARS 2026 POUR ÉTUDE ET CONSULTATION AVANT L'ADOPTION DUDIT RÈGLEMENT.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal selon les heures normales d'ouverture ou en ligne sur le site internet officiel de la municipalité : www.chute-saint-philippe.ca

Donné à Chute-Saint-Philippe ce 11 mars 2026

Éric Paiement,
Directeur général et greffier-trésorier